

Note d'unité

Centre bus de Défense Ouest I N° 2020-56

Décision du 15 avril 2020

**Décision n° BUS 2020-56 du 15 avril 2020
portant délégation de signature de la directrice de l'unité opérationnelle du centre
bus de Défense Ouest, au personnel d'encadrement de l'unité opérationnelle du
centre bus de Défense Ouest**

La directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Défense Ouest,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2019-60 consentie le 7 octobre 2019 au directeur du département BUS, par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2019-55 consentie le 18 décembre 2019 par le directeur du département BUS à la directrice de l'unité opérationnelle du centre bus de Défense Ouest ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Monsieur Pierrick LAMAZOU, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Philippe BLONDEL, responsable des ressources humaines, ou à
- Monsieur Laurent BACHELET, responsable transport, ou à
- Madame Dominique BRAVO, responsable exploitation maintenance.

A l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de ladite unité et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs n° BUS 2019-55 du 18 décembre 2019.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation de signature n° BUS 2020-16 du 23 mars 2020.



Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 15 avril 2020

Pascale COMLAN
Directrice du centre bus de Défense Ouest